

Guéymard-Lauters, Flies-Devriès. Dans le corps de ballet les danseuses Mauri, Sanlaville, Beaugrand, Subra, Fonta, MM. Vasquez, Plaque, Méraute, Giroux, pour l'Opéra-Comique, Laizac, Nicot, Capoul, Engel, Barnot, Lherie, Bouhy, Taskin, Bouvet, Cobolet, Furst, Mmes Galii-Marie, Priola, Isaac, Bilbault-Vauchet, Salla, Van Zandt, Chevalier, Deschamps, Simonnet, Merges, Hailbron, Engally, Chapuy, C. Ritter, Sablayrolles.

L'opérette a d'excellentes troupes, des artistes très amusants, qui n'ont pas peu contribué au succès du genre : Mmes Julie, Gracien, Théo, Paschard, Ugalde, Simon-Girard, Monbazou, Zulma Bouffar, Desclauzas, Gélabert; les acteurs Berthelier, Brassier, Christian, Desiré, Gobin, Morlet, Piccoluga, Vauthier, Brémont, Simon-Max, Lami, etc.

La musique instrumentale est brillamment représentée au concert et dans les orchestres. Si l'enseignement du chant au Conservatoire a soulevé parfois quelques critiques, personne ne peut contester la perfection et l'excellente direction des classes instrumentales. Qu'il nous suffise de rappeler les excellents artistes : Alard, Maurin, Garcin, Armengaud, frères Danda, Sauzey, Massart, Delart, Rabaud, Jacquard, Franchomme, de la Harpe, Lamy, D'Arthez, Les, Weber, Grims; dans le groupe des instruments à vent : Lalliet, Triébert, Taffanel, Donjon, Turban, Verroust, Mohr, Garrigue; le harpiste Boussgau; parmi les pianistes, le grand compositeur Camille Saint-Saëns, Debussy, Fissot, Plané, Bretnier, Lavignac, Mmes Béguin-Salomon, Poitevin, Montigny-Remary, les organistes Guilmant, Gigout, Widor, Dallery; les professeurs Marmonel, Lecocquer, etc.

Paris, comme toujours, est le rendez-vous de tous les grands virtuoses, qui y donnent des séries de concerts, se font entendre au Conservatoire, chez Colonne ou chez Lauro-Lauré. Quelques chefs réputés ont voulu achever leurs études au Conservatoire, entre autres : Sivori, Morsik, Sarasate. Beaucoup d'artistes étrangers se sont fixés à Paris et ont ouvert des cours qui sont très suivis.

En province, la décentralisation musicale fait les plus grands progrès; chaque année il y a des tentatives très intéressantes de concerts classiques, d'associations symphoniques. Des ouvrages lyriques importants y ont été montés (*Signora et Etienne Mercet*, à Lyon; *Pétrarque* de Duprat; *Méfist de Böto*, à Nantes; etc.).

FRANCE (DISCOURS SUR L'HISTOIRE DE) par Charles de Mouy (Paris, 1885, in-12). M. Charles de Mouy a voulu résumer dans ce livre la synthèse morale de l'histoire de la France. Il constate d'abord que cette histoire est une suite de révolutions, qui ont donné naissance à des formes de gouvernement et lui ont imposées toutes les combinaisons possibles des institutions humaines. Mais, au milieu de cette diversité si multiple de formes gouvernementales, d'événements intérieurs ou extérieurs, l'auteur des *Discours sur l'histoire de France* s'applique à démontrer que notre pays a toujours eu un but idéal vers lequel il a été attiré dans tous les âges et qui n'est autre que l'unité de la patrie. Son but est de prouver que si les Français ont éprouvés toutes les formes de gouvernement, cependant ils n'ont jamais eu qu'une même pensée; que ce peuple qui passe pour le plus inconstant de tous les peuples européens n'a été le plus obstiné. Il veut aussi, — en considérant ses luttes et ses efforts, ses oscillations, ses périodes de convulsions et d'attente, ses succès éphémères et ses adversités formidables, recommander à déterminer les immuables auxquel il a obéi ». Ce plan idéal suffisamment, comme les *Discours sur l'histoire de France* a tenté de faire sur l'étude de notre pays une œuvre analogue au *Discours de l'histoire de France* de Guizot; *le Déclin de Rome*. Les cinquante chapitres qui composent ce livre n'ont pas la consistance du grand œuvre que l'auteur a dédié son œuvre; mais on y trouve une condensation claire et précise des événements, exempte de l'esprit paradoxal, dans lequel tombe trop facilement un écrivain qui veut ébaucher un vaste tableau d'histoire dans une idée théorique.

FRANCE (HISTOIRE DES INSTITUTIONS POLITIQUES DE L'ANCIENNE), par Fustel de Coulanges (Paris, 1874 et 1882, 2 vol. in-8). L'auteur s'est proposé de rechercher comment l'ancien régime est né en France; et, pour lui, ce régime, loin de résulter d'un brusque accident, est sorti naturellement et régulièrement d'un ensemble de faits matériels et moraux. Avant la conquête romaine, il n'y avait rien de plus que l'invasion germanique, le point de départ de l'ancienne France, il n'y avait chez nous aucune unité politique, aucune idée de patriotisme, dans le sens élevé de ce mot. Affaiblis par les luttes intestines, les Gaulois se soumettent plus facilement que tous les peuples auxquels Rome s'attaqua, et leurs révoltes postérieures ne furent jamais générales. Non seulement ils reconnurent la domination romaine, mais ils consentirent à dissocier transformer par elle; ils recherchèrent avidement le droit de cité, non leur indépendance perdue. Arrivant à la période impériale, M. Fustel de Coulanges établit que l'Empire a eu ses racines dans les insti-

tutions mêmes de la République et que les populations, qui l'acceptèrent sans répugnance, eurent, tant que Rome fut debout, des garanties contre l'abus de pouvoir des administrateurs; quant à la question des municipes, il rejette, en s'appuyant sur des textes, comme une exagération, ce qu'on a dit de la détresse des curies, dont le véritable caractère selon lui n'est autre que le régime impérial, mais l'Église chrétienne, les fonctions municipales étant à ce point liées aux sacerdores et aux cérémonies du paganisme qu'il était impossible d'être à la fois chrétien et curial, et que les curies devaient décroître à mesure que le christianisme était en progrès. Arrivant aux institutions sociales et étudiant les différentes classes de la population, M. Fustel de Coulanges cherche à prouver que, par la ruine de la classe moyenne et le développement excessif des grandes fortunes territoriales, la société gallo-romaine était devenue tout aristocratique, qu'elle contenait un système déjà régulier de servage et de vassalité, qu'elle avait en germe, pour tout dire, le régime féodal. Les Germains du vie siècle, ceux des invasions, n'étaient plus ceux du temps de Tacite, et le système des bandes ou clientèles guerrières n'existait qu'à l'état embryonnaire au temps de l'histoire latin. D'ailleurs, les Germains sont devenus conquérants et guerriers. Ils ont peu détruit l'Empire, mais ils en étaient les soldats, tout comme les Visigoths et les Burgondes, et c'est cette circonstance peut-être qui est du leur triomphe. L'empereur, chef uniquement civil, n'est bientôt plus aucune influence sur les mercenaires chargés de la défendre et devenus de plus en plus exigeants. Les chefs barbares, les demandant des dignités et des honneurs, finirent par concentrer en leurs mains tous les pouvoirs; ils se trouvèrent un jour maîtres de l'Empire. Clovis ne combat pas les frères souverains qui règnent à Rome; il attaque des chefs, barbares comme lui, et, s'il est roi des Français, il commande aux Gaulois comme délégué des empereurs, sans songer à réduire les Gaulois en servage. D'après cette théorie, les Germains n'auraient fait prévaloir chez nous ni leurs institutions ni leur langue; ils respectèrent les traditions gouvernementales de l'Empire, et les dignitaires de la cour mérovingienne furent les anciens dignitaires impériaux; bien plus, M. Fustel estime que l'établissement des Germains ne changea presque rien à l'état de la propriété en Gaule et aux relations de personne à personne. Sans nier l'influence réelle de l'élément germanique, sans nier les modifications que cet élément a fait subir, en les troublant, aux conditions d'existence de la société gallo-romaine, l'auteur se sépare donc d'Augustin Thierry et de l'école allemande, et il considère comme un paradoxe le mot de Montesquieu à propos de la constitution anglaise: « Ce beau système a été trouvé dans les bois ».

Le tome II est consacré tout entier à la monarchie française. Il s'étend entre les années 506 et 687, soit l'espace de temps pendant lequel les populations de la Gaule ont été réellement gouvernées par les rois francs de la famille mérovingienne. M. Fustel de Coulanges estime, documents en main, que durant cette période de près de deux siècles l'institution dominante est exclusivement la royauté et qu'en face du gouvernement absolu des Mérovingiens il n'existe ni noblesse indépendante, ni peuple qui lui fasse contrepoids, ni assemblée nationale. Le gouvernement a deux organes: 1° le palais, c'est-à-dire les ministres, les dignitaires, les officiers; 2° les fonctionnaires répandus dans le pays. Contrairement aux assertions de certains historiens, M. Fustel de Coulanges n'admet point l'existence de chefs locaux élus par la population, d'assemblées cantonales ou provinciales, et l'Église elle-même, malgré ses allures indépendantes, permet au roi de choisir ses chefs, d'autoriser la réunion des conciles. Ce régime ne tire pas seulement son origine de la Germanie, mais encore et surtout de l'Empire romain. Pour notre auteur, le gouvernement mérovingien continue presque en tout l'administration impériale. « Les rois francs ont pris le pouvoir, non pas tel que l'exerçaient Auguste et les premiers empereurs, mais tel que les empereurs du vie siècle l'avaient constitué. Ils ont le même cour, la même langue de chancellerie, les mêmes bureaux, la même administration, avec moins d'ordre, les mêmes principes et, presque la même organisation judiciaire ». L'organisation romaine n'a pas disparu quand les gouverneurs romains s'en sont allés. L'invasion germanique, qui a éliminé de la Gaule la puissance impériale, n'a pas fondé un régime nouveau. M. Fustel de Coulanges veut, au lieu de l'invasion germanique, l'invasion lombarde; il n'y voit pas que l'invasion franque ait introduit en Gaule les éléments du système féodal.

FRANCE (HISTOIRE DE), par C. Dareste (Paris, 1865-1873, 8 vol. in-8). Cette histoire mérite d'être signalée. Sans être un chef-d'œuvre d'érudition, elle est éditée sur des matériaux sérieux; elle est écrite intelligiblement; elle ne rebute pas par l'aridité des détails; enfin les aperçus judicieux n'y font pas défaut. Elle rendrait donc de grands services à ceux qui n'ont pas le loisir d'en faire la lecture de Michelot ou de Henri

Martin, mais elle est malheureusement conçue dans un esprit qui n'est pas, tant s'en faut, très démocratique. Cet esprit se manifeste par d'abord dans les préambules, où le rapproche de notre temps, et dans les chapitres consacrés à la Révolution, il y aurait bien des réserves à faire.

FRANCE (HISTOIRE DE) pendant la minorité de Louis XIV (Paris, 1879-1880, 4 vol. in-8), et **Histoire de France sous le ministère de Mazarin** (Paris, 1883, 7 vol. in-8), par A. Chéruel. Chargé de la publication des *Lettres du cardinal de Mazarin pendant son ministère*, M. Chéruel a voulu mettre à profit les innombrables documents que cet immense travail lui a fourni l'occasion de consulter, pour écrire l'histoire de la France pendant tout le temps que Mazarin fut au pouvoir, c'est-à-dire depuis l'année 1643 jusqu'à sa mort, survenue en 1661. Son ouvrage, travail historique de premier ordre, ne comprend pas moins de sept volumes; les quatre premiers, comme l'indique le titre, sont consacrés à l'histoire de France durant la minorité de Louis XIV, les autres au ministère de Mazarin depuis le 7 septembre 1651. La méthode que l'auteur a employée est celle des témoignages dans les mémoires de l'époque, suspects de partialité, que dans les documents authentiques, lesquels sont remplis, à l'encontre de ce qu'on peut en dire, d'un caractère d'objectivité. On ne croit pas avoir divulgué. Quant aux qualités personnelles de l'auteur, elles ne sont pas minimes. M. Chéruel ayant fait preuve d'une érudition sérieuse, d'une sobriété souvent élégante, d'un jugement généralement correct.

Mazarin a rendu de grands services à la France, et pourtant il n'est pas au nombre des figures sympathiques de notre histoire. Le négociateur des traités de Westphalie et de Rastatt, le vainqueur de Turin, n'est pas non plus un héros de légende, mais il n'a pas pour nous le prestige d'un héros de légende. Quant aux qualités personnelles de l'auteur, elles ne sont pas minimes. M. Chéruel ayant fait preuve d'une érudition sérieuse, d'une sobriété souvent élégante, d'un jugement généralement correct.

Bien des faits que l'on considérerait comme acquis sont formellement révoqués en doute ou contestés par M. Chéruel au cours de son ouvrage. Telle est la scène célèbre qui, nous le montre Louis XIV, âgé de dix-sept ans, entrant, le fouet à la main, au sein du Parlement, pour lui défendre de délibérer sur les édits des révoqués, au moment où Mazarin, président de ce conseil, dit: « L'État, c'est moi ». M. Chéruel, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, estime que ces paroles n'ont point été prononcées. Les souvenirs, les bribes de la conversation insolite, froissés la compagnie pas son langage haïnt et cassant; mais, des le langage, Pomponne de Bellière, le premier président, réconcilia le Parlement et la cour moyennant un « présent » de 300 000 livres. Les nouveaux édits avaient été proposés par Fouquet, surintendant des finances, dont on connaît la délicatesse et la probité. Mazarin, à qui Colbert avait dénoncé les dilapidations du surintendant, se fit un plaisir de désigner les ministres; il se fit son complice. Examinant les causes de l'influence irrésistible que le cardinal exerçait sur Anne d'Autriche, M. Chéruel est amené à s'occuper de la question controversée du mariage de la reine avec son ministre. « On sait que Mazarin avait contracté mariage avec une jeune fille, et qu'elle fut sa femme. M. Chéruel n'est pas moins bien venu à examiner l'attitude de Mazarin à l'égard de sa nièce, Marie Mancini, par le ministère de Mazarin, n'est pas non plus un héros de légende, mais il n'a pas pour nous le prestige d'un héros de légende. Quant aux qualités personnelles de l'auteur, elles ne sont pas minimes. M. Chéruel ayant fait preuve d'une érudition sérieuse, d'une sobriété souvent élégante, d'un jugement généralement correct.

FRANCE (HISTOIRE DE), depuis 1793 jusqu'à nos jours, par Henri Martin (Paris, 1878-1885, 8 vol. in-8). Après avoir écrit, dans des proportions étendues, l'histoire de l'ancienne France jusqu'en 1789, Henri Martin avait résumé dans un ouvrage populaire son œuvre de l'histoire de France, et ce que l'on avait pu conclure de cette œuvre, c'est qu'il n'avait plus que le loisir des longues lectures, ou du moins le désir de connaître le fond essentiel des annales de la patrie. Arrivé en 1879, il dut continuer jusqu'à nos jours cette œuvre, et ce qu'il avait pu conclure de cette œuvre, c'est qu'il n'avait plus que le loisir des longues lectures, ou du moins le désir de connaître le fond essentiel des annales de la patrie. Arrivé en 1879, il dut continuer jusqu'à nos jours cette œuvre, et ce qu'il avait pu conclure de cette œuvre, c'est qu'il n'avait plus que le loisir des longues lectures, ou du moins le désir de connaître le fond essentiel des annales de la patrie.

FRANCE (HISTOIRE DE), depuis 1793 jusqu'à nos jours, par Henri Martin (Paris, 1878-1885, 8 vol. in-8). Après avoir écrit, dans des proportions étendues, l'histoire de l'ancienne France jusqu'en 1789, Henri Martin avait résumé dans un ouvrage populaire son œuvre de l'histoire de France, et ce que l'on avait pu conclure de cette œuvre, c'est qu'il n'avait plus que le loisir des longues lectures, ou du moins le désir de connaître le fond essentiel des annales de la patrie. Arrivé en 1879, il dut continuer jusqu'à nos jours cette œuvre, et ce qu'il avait pu conclure de cette œuvre, c'est qu'il n'avait plus que le loisir des longues lectures, ou du moins le désir de connaître le fond essentiel des annales de la patrie.

FRANCE (LA) et sa politique extérieure en 1867, par M. G. Rothan (Paris, 1887, 2 vol. in-8). Le premier volume fait suite à l'*Exposé de la situation de la France en 1887*, paru en 1887; le second volume est consacré à l'Allemagne. Les principaux chapitres sont relatifs au séjour à Paris des souverains et de leurs ministres, lors de l'exposition de 1887, aux échecs répétés que subit la diplomatie de Napoléon III, lorsqu'elle voulut forcer la Prusse à exécuter strictement les clauses du traité de Prague, à l'entrevue de Napoléon III et de Bismarck, à la mission de Fleury à Berlin, M. Rothan veut justifier notre diplomatie de l'accusation portée contre elle d'avoir tout ignoré autour d'elle. Selon lui, ce n'est aucune faute d'avoir été, dans ces circonstances, l'empereur s'est jeté dans le gouffre où il a failli engloutir la France avec lui; les rapports et les notes confidentielles, dont M. G. Rothan donne des extraits, auraient suffi pour éveiller l'attention de nos ministres, mais ceux-ci, dans leurs discours à la Chambre, feignaient la plus profonde sécurité, se refusant à voir dans la politique extérieure la cause de complications dangereuses, et par ces notes qui avaient pour objet de rassurer nos diplomates, que l'orage s'annonçait de tous côtés. De 1867, M. Rothan, alors à Francfort, écrivait au ministre des Affaires étrangères: « Il ne nous est pas plus possible de céder aujourd'hui que de céder hier ». M. Rothan dit que les propositions du comte de Bismarck ne sauraient plus nous faire oublier, après de récentes épreuves, le danger permanent dont nous sommes menacés depuis que nous sommes à l'abri d'un crocodile, sans le

Guillaume peut, en vertu de sa reorganisa-

tion militaire, avec des approvisionnements toujours au complet et ses nombreux moyens de transport combinés dans une pensée stratégique, jeter sur nos frontières, en quelques jours de temps, montre en main, à l'étrange volonté, 250 000 hommes effectifs, sans devoir attendre tous les effets de la mobilisation qui, quelques jours après, ajoutera à cette avant-garde formidable pour le moins 600 000 combattants ».

D'après l'auteur, la première faute de la diplomatie française aurait été de se refuser, malgré les instances du comte de Bismarck, à participer aux négociations de Nikolssbourg et à mettre la signature de la France au bas des préliminaires dont elle avait arrêté les bases. Elle crut habile de ne pas se lier les mains, à un moment où elle comptait réclamer de la Prusse la cession non seulement du Luxembourg, mais Mayence, Trarbach et Palatinat. Pour appuyer ces revendications d'une façon énergique, M. Drouyn de Lhuys voulait que l'on convoquât immédiatement le Corps législatif, qu'il fit un emprunt d'un milliard et qu'une démonstration militaire sur le Rhin affirmât que la France entendait ne pas se laisser jouer (3 juillet 1866). Napoléon III recula; il espérait obtenir, sans violence, des compensations territoriales à l'accroissement exagéré de la Prusse, et qu'elle à la puissance formidable que l'unification de l'Allemagne, en train de se fonder par l'adresse de M. de Bismarck, mettait à nos portes, il avait toujours foi dans cette théorie des trois tronçons (Autriche, Prusse et Allemagne du Nord) se neutralisant entre eux, et à laquelle il ne voulait pas renoncer. « A cette heure avancée du règne, il répugnait à l'empereur, affaibli par la maladie et rongé par les soucis de la guerre, de se précipiter dans de nouvelles conceptions politiques. Il n'avait plus cette hardiesse, cette confiance en lui-même que donnent les longues connaissances de la fortune. Toutes ses entreprises avaient mal tourné; il se refusait à la haute mer et les tempêtes. Il appréhendait s'en tenir au provisoire, et, sans se refuser aux occasions que l'avenir pourrait encore lui réserver, il renouait à la fois sa main. M. G. Rothan montre que c'est à cette apathie, en face d'un homme actif et déterminé comme le comte de Bismarck, qu'est due la politique incertaine qui mena l'Empire à Sedan. Jamais une résolution vigoureuse ne fut prise par Napoléon III, dont la puissance impériale encore à la Prusse, quoique maintes occasions se présentassent de parler haut et d'avoir toute l'Europe avec soi, en cas de conflit.

Le second volume porte entièrement sur la question romaine. L'Italie, en 1867, s'irritait de voir l'empereur lui barrer le chemin de Rome. Son alliance avec la Prusse survivait à la guerre de 1866, et, au delà des Alpes comme au delà du Rhin, les espoirs des mêmes espérances fondées sur la chute de l'Empire. M. de Bismarck comptait sur une révolution pour le délier des clauses du traité de Prague, tandis que ceux des Italiens opposés aux entreprises de Garibaldi, qui comptaient sur une guerre entre la Prusse et la France pour s'emparer de Rome. L'Angleterre et Rattazzi appuyèrent plus ou moins les agissements de Garibaldi, la diplomatie prussienne entra en relation avec Mazarini. L'empereur manifesta nettement l'intention de défendre militairement l'intégrité du territoire pontifical et contre Garibaldi et contre le gouvernement italien. Napoléon, après Montena, songea à résister à cet état de choses au moyen d'un arbitrage international: M. de Bismarck lui fit sentir que le temps n'était plus où l'Europe prenait le mot d'ordre à Paris; l'Italie ne voulait rien entendre sans l'évacuation préalable de Rome; l'Angleterre continua de soutenir Garibaldi et l'opposition française, par l'organe de M. Thiers, aracha à M. Rouher l'assurance que les Italiens n'auraient jamais Rome. Un peu plus tard, en 1869, Menabrea voulut menager, contre l'ambition de la Prusse en Allemagne et contre son intimité avec la Russie, une alliance de la France, de l'Autriche et de l'Italie, mais il fit du règlement de la question romaine la première condition de ce triple rapprochement. On ne put s'entendre sur ce dernier point, et la France se trouva ainsi en antagonisme avec tout un peuple dont l'amitié nous était précieuse. M. Rothan estime qu'après Menabrea, l'empereur s'est jeté dans le gouffre où il a failli engloutir la France avec lui; les rapports et les notes confidentielles, dont M. G. Rothan donne des extraits, auraient suffi pour éveiller l'attention de nos ministres, mais ceux-ci, dans leurs discours à la Chambre, feignaient la plus profonde sécurité, se refusant à voir dans la politique extérieure la cause de complications dangereuses, et par ces notes qui avaient pour objet de rassurer nos diplomates, que l'orage s'annonçait de tous côtés. De 1867, M. Rothan, alors à Francfort, écrivait au ministre des Affaires étrangères: « Il ne nous est pas plus possible de céder aujourd'hui que de céder hier ».

FRANCE (LES SOURCES DE L'HISTOIRE DE) par Alfred Franklin (Paris, 1878, in-8). Sous ce titre, M. Franklin a réuni un choix judicieux de notices bibliographiques et analytiques relatives aux inventaires et recueils de documents qui concernent l'histoire de France. L'ouvrage est divisé en sept parties: 1° Inventaires de documents; 2° Recueils de documents; 3° Histoire ecclésiastique; 4°

Recueil de lois; 5° Histoire géologique; 6° Histoire financière; 7° Histoire littéraire. Chaque recueil cité par M. Franklin est accompagné de la date et de la table des matières et reproduite l'extension de l'ouvrage. M. Franklin a réuni un choix judicieux de notices bibliographiques et analytiques relatives aux inventaires et recueils de documents qui concernent l'histoire de France. L'ouvrage est divisé en sept parties: 1° Inventaires de documents; 2° Recueils de documents; 3° Histoire ecclésiastique; 4°

Recueil de lois; 5° Histoire géologique; 6° Histoire financière; 7° Histoire littéraire. Chaque recueil cité par M. Franklin est accompagné de la date et de la table des matières et reproduite l'extension de l'ouvrage.

FRANCE (BIBLIOGRAPHIE DE L'HISTOIRE DE) par G. Monod (Paris, 1888, in-8). Catalogue méthodique et chronologique des sources et des ouvrages relatifs à l'histoire de France, depuis son origine jusqu'en 1887, cet ouvrage est destiné à fournir aux travailleurs des indications précises sur les ouvrages essentiels à consulter, lorsqu'on veut approfondir quelque jour telle ou telle période de notre histoire. Il se divise en deux parties. Dans la première, qui est méthodique, il traite des œuvres concernant les sciences auxiliaires de l'histoire, des recueils de sources, des histoires générales, locales ou spéciales, etc. Dans la seconde partie, qui est chronologique, M. Monod indique, en trois mille lieux, les ouvrages relatifs aux mœurs, aux institutions et au droit.

FRANCE ÉCONOMIQUE (LA), statistique rationnelle et comparée, par M. de Foville, président de la Société de statistique de Paris (Paris, 1886, in-18). Jusque en 1887, l'existence d'un manuel de statistique sommaire que l'on pût consulter aisément et rapidement. La *France économique* de M. de Foville a pour but de combler cette lacune. Ce livre de statistique raisonnée et comparative contient des renseignements sur toutes les conditions et les formes de l'activité nationale: Territoire, Population, Propriété, Agriculture, Industrie, Commerce, Moyens de transport, Postes et Télégraphes, Monnaies, Crédit, Finances. M. de Foville consigne avec autant de précision que de clarté le résultat de ses recherches. Ce livre, qui est d'une lecture agréable, a été très utile à beaucoup de personnes. Pour les auteurs, il ne faut pas dresser des tables numériques d'une précision qui n'a pas de sens, mais qui ne sont que de la copie. Les chiffres doivent être exacts et ils doivent être accompagnés de renseignements sur le degré de confiance qu'ils méritent.

FRANCE JUSTE (LA), par M. Edouard Drumont (1886, 2 vol. in-18). Ce livre est un véritable pamphlet au moyen duquel l'auteur a essayé de propager chez nous l'agitation antisémite. Il a obtenu un succès de curiosité. Son parti pris est de dénigrer, de dénigrer, de dénigrer. Son parti pris est de dénigrer, de dénigrer, de dénigrer. Son parti pris est de dénigrer, de dénigrer, de dénigrer.

FRANCESCO (Louis-Julien, dit Jules), sculpteur français, né à Paris le 10 mai 1825. — Car habile artiste a exposé les bustes de Mme Carvalho, de Mme C. (1878); ceux de Mme Henry Housaye et de M. Charles Béraud (1879); de Mlle Kravay et de M. Albert Wolff (1880); de M. Alon (1881); de M. Emile Augier (1882), en plâtre; de M. le docteur E. Mesnet et de M. G. d'E. (1884); de M. Emile Augier, en marbre, et de Mme Barville (1885); de M. Worms (1885); la *Fortune* (1886), qui lui valut sur les bords de la Seine, dans son d'indigne (v. FORTUNES); les portraits de M. Prosper Giquel, de M. le docteur Du-

contrôle et sans critique, une foule de menus faits qu'il a cru avérés par cela seul qu'ils étaient déplorables aux Juifs. Ces particularités sont le point faible de l'ouvrage, ainsi qu'il était à prévoir, et qui, en conclusion, l'accumulation de captifs, garderait une certaine valeur; mais ce sont les particularités et les invectives passionnées qui en ont fait le succès.

FRANCE NOUVELLE (LA), journal quotidien, politique et littéraire. La *France nouvelle* fut fondée à Paris, en 1871, au lendemain de l'installation à Versailles de l'Assemblée nationale, par un groupe de royalistes, catholiques avant tout. Ce fut un des premiers journaux politiques qui parurent à cinq centimes, et ce bas prix fut adopté par le directeur de cette feuille, M. le vicomte Maggiolo, dans un but de propagande. Depuis, d'autres organes monarchistes, le « Soleil » entre autres, ont dû suivre l'exemple donné par la *France nouvelle*. Au début, l'auteur, inspiré par MM. Chesnelong et de Mun, s'adressa à une clientèle spéciale, châteaux, presbytères, établissements religieux; mais cette classe de lecteurs lui sembla trop restreinte, et il chercha à élargir son cadre en s'adressant à tant à sa façon les questions sociales. Il devint par l'organe officiel des cercles catholiques. Il est pendant quelques années, notamment de 1874 à 1878, une très grande *France nouvelle* sous la direction de M. Louis Stouffier. Ses principaux collaborateurs sont: MM. Grimblot, du Rouhin, Moyau, Brieux, etc.

FRANCE (Hector), publiciste et romancier français, né à Mirecourt (Vosges) en 1840. Élève du Prytanée militaire de La Flèche et de l'école de Saint-Pierre, il a passé plusieurs années en Afrique, puis entra dans l'administration des contributions indirectes et collabora au « Moniteur des tirages financiers ». Mêlé au mouvement de la Commune, il fut emprisonné et se réfugia à l'étranger. Il a écrit divers ouvrages fondés par les réfugiés et devient professeur à l'Académie royale de Woolwich. En 1879, il publia à Bruxelles un roman qui a été traduit en français: *Le roman d'un curé*, où il analyse avec un réalisme impitoyable la vie de presbytère. L'auteur, doué d'un véritable talent d'écrivain, possédant un style vigoureux, au coloris parfois excessif, parut d'abord se confiner dans la peinture de passions débordantes où l'imagination semble avoir souvent plus de part que l'observation. Si dans *L'Amour au pays bleu* (1880, in-12) la passion éclate, bestiale, sauvage, mais grandiose, dans les *Pêches de saur Canoponte* (1880, in-12) l'auteur est bien près de la grovesque; pour ne pas dire plus. On peut faire le même reproche à *Marie-que-je-Vache* (1883, in-8). Les défauts de M. H. France ont été compensés, pour la partie technique, par la variété de ses aptitudes, ainsi que du commandement de la 21^e division, de la 3^e brigade d'infanterie, de la 2^e brigade de cavalerie, d'une succursale de la Banque impériale, etc. Il y succéda deux feuilles politiques importantes: le *Journal de France* et le *Journal de la France*. Parmi les autres ouvrages de M. France sont: *Le monde à l'envers* (1887), *Le monde à l'envers* (1887), *Le monde à l'envers* (1887), *Le monde à l'envers* (1887).

FRANCHETTI, village d'Algérie, situé sur la rive droite du Dra-el-Ramel, arrondissement de Mascara, à 44 kilom. de cette ville et à 29 de Saida. Il a été construit en 1873 par les soins de l'autorité militaire et remis, le 17 juillet 1874, à l'autorité civile. On lui a donné le nom de commandant Léon Franchetti, qui organisa le corps des éclaireurs de la Seine en 1870, et fut mortellement blessé, le 2 décembre 1870, à la bataille de Champagne.

FRANCHI (Alexandre), cardinal italien, né à Rome le 25 juin 1818, mort le 17 août 1878. D'abord professeur d'histoire ecclésiastique à l'université de Rome, il fut ensuite attaché à la chancellerie des affaires ecclésiastiques extraordinaires et nommé camerlier d'honneur. De 1853 à 1856, il remplissait une mission extraordinaire à la cour de Madrid, pour diriger les négociations relatives à la signature d'un concordat. En 1856, il fut nommé nonce à la cour du grand-duc de Toscane et archevêque de Salamanque en 1861. Lorsque le grand-duc de Toscane fut révoqué, Franchi revint à Rome (1859) et prit la direction supérieure de la chancellerie des affaires ecclésiastiques extraordinaires (1860 à 1868). Ce fut lui, dit-on, qui rédigea le *Syllabus* Envoyé par Pie IX à Constantinople (1871), il termina avec la Porte les négociations relatives à la question arménienne, puis fut nommé cardinal (22 décembre 1870) et élu pape le 17 février 1874, dans la direction de la congrégation de la Propagande. A la mort de Pie IX, il se prononça en faveur du cardinal Pechi, qui devint pape sous le nom de Léon XIII, le 20 février 1878, le choisit pour son secrétaire d'État, à la place du cardinal Simeoni. Chargé par Léon XIII d'inaugurer une politique conciliante à l'égard des puissances, Franchi ouvrit des négociations avec la Prusse; il écrivit, après les attentats de Berlin du 11 juin 1878, une circulaire aux évêques allemands, dans laquelle il leur recommandait de prêter

